

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 034-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0080

Déposée le: 20.01.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Röstli (Kandersteg, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Protection des troupeaux: le tonneau des Danaïdes?

La nouvelle ordonnance fédérale sur la chasse (OChP ; RS 922.01) est entrée en vigueur dans le contexte de la modification de l'ensemble d'ordonnances régissant la mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017. De ce fait, de nouvelles règles régissent désormais la protection des troupeaux en ce qui concerne les moutons et les chèvres, et les conséquences pour les cantons sont considérables. L'Office fédéral de l'environnement OFEV coordonne et promeut la mise en application de ces règles dans les cantons. Or ces derniers ont l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour la prévention des dommages causés par la faune sauvage, dans l'optique notamment de l'indemnisation de tels dommages. A partir de 2015, les cantons devront établir des plans de protection des troupeaux de moutons et de chèvres lors de l'estivage. Dans le canton de Berne, on compte quelque 190 alpages qui totalisent plus de 20 000 bêtes. La priorité doit être donnée aux chiens bergers.

C'est ce qui m'amène à poser les questions suivantes :

1. Comment le canton va-t-il faire cette planification des alpages et dans quel horizon-temps ?
2. Quels engagements les propriétaires des alpages et les exploitants devront-ils prendre ?

3. Quels seront les coûts externes et internes de la première planification dans le canton de Berne ?
4. Quels seront ensuite les coûts chaque année ?
5. Quelles mesures le canton pense-t-il prendre pour les régions dans lesquelles le tourisme empêche d'envisager le recours aux chiens bergers ?
6. Quelle stratégie le canton de Berne envisage-t-il pour protéger les troupeaux contre le loup ?